



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bouches-du-Rhône



# Bulletin départemental

n° 263

du 14 juin 2024

## Sommaire

<b>Division des Personnels Enseignants</b>	
○ Mouvement complémentaire intra-départemental sur postes à profil (PAP) des enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2024.	3



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

Division  
Des Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :  
Jean-Claude MASINI  
Tél : 04 91 99 67 52  
Mél : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec  
13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 13 juin 2024

Le Directeur académique des Services de l'Éducation  
Nationale

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des  
écoles

S/c :

- Mmes et MM. les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mmes et MM. les principaux de collège

**Objet : Mouvement complémentaire intra-départemental sur postes à profil (PAP) des enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2024.**

La présente note de service a pour objet de préciser la procédure complémentaire de candidature au mouvement PAP des enseignants du premier degré organisé en vue de la rentrée scolaire 2024.

Les enseignants qui désirent participer à ce mouvement départemental doivent obligatoirement adresser leur candidature (lettre de motivation, CV, titre ou diplôme le cas échéant) au responsable identifié sur la fiche de poste pour **le mercredi 19 juin 2024**, délai de rigueur.

**1/ Listes des postes proposés**

Les fiches de poste publiées sont annexées à la présente note de service. La sélection des candidats est assurée par une commission et un entretien visant à apprécier la candidature et le profil des candidats.

**2/ Procédure d'affectation**

Ces postes correspondent à des postes identifiés comme vacants à la rentrée scolaire 2024. Par nature, les postes à profil ne sont pas publiés au mouvement.

Il est rappelé qu'en cas de recrutement sur l'un des postes à profil proposés à l'occasion de cette campagne, la nomination est réputée prioritaire sur toutes autres affectations précédemment notifiées.

**3/ Calendrier et communication**

Un dossier est recevable dès lors que les pièces exigées sont fournies et que le candidat possède le cas échéant les titres ou diplômes nécessaires à l'obtention du poste (précisés sur la fiche de poste correspondante).

Les candidats dont les profils sont recevables seront convoqués à un entretien par le président de la commission ad hoc. Les entretiens auront lieu en semaine du 24 au 28 juin.

Les résultats seront communiqués par mail par la division des personnels enseignants. Si l'enseignant est retenu au même rang sur plusieurs postes, il doit impérativement confirmer le poste choisi. Le choix est définitif.

Les enseignants sélectionnés sur un poste au mouvement PAP seront destinataires d'une notification d'affectation sous réserve de la détention des titres ou diplômes requis.

Le directeur académique

Jean-Yves BESSOL

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-042-REFERENT TNE</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Chargé de mission Projet Territoire Numérique Éducatif (TNE)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Rectorat – Aix-en-Provence 1 à 2 fois par semaine. Télétravail Présence sur le département des Bouches-du-Rhône pour participer aux réunions et suivre les actions. Le chargé de mission bénéficiera d'un ordre de mission permanent départemental.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le chargé de mission dépendra hiérarchiquement du DASEN des Bouches-du-Rhône et sera piloté par le directeur adjoint de la DRANE. Il dépend administrativement de la DSDEN 13. Il rendra compte de ses actions auprès du DASEN et du DAN.
	<b>MISSIONS</b>	Chargé de mission pour le suivi du projet TNE
	<b>FONCTIONS</b>	<p>Le chargé de mission sera le collaborateur du DAN sur le portage du volet parentalité du projet TNE. À ce titre il pourra participer aux activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer et travailler en étroite collaboration avec les services du rectorat, des collectivités et de la DSDEN 13 pour collecter les indicateurs.</li> <li>• Traiter, analyser et cartographier les données collectées.</li> <li>• Contribuer au suivi du déploiement du projet sur le territoire pour le premier degré.</li> <li>• Travailler en étroite collaboration avec l'IEN numérique, les IEN de circonscription, les ERUNS et les membres des différents comités.</li> <li>• Animer un ou plusieurs groupes de compétences auprès des ERUN.</li> <li>• Concevoir les supports de présentation et de communication pour les différentes instances et partenaires.</li> <li>• Apporter son expertise dans les usages, les ressources et l'équipement numérique de la classe.</li> <li>• Rédiger et tenir à jour le document projet TNE du département.</li> <li>• Participer à la conception de ressources pour l'élaboration de parcours de formation.</li> <li>• Participer aux différents groupes de travail.</li> <li>• Représenter, quand cela est nécessaire, les membres du comité stratégique dans les instances.</li> <li>• Établir la liste de contact de chaque collectivité</li> <li>• Établir le lien avec les associations et les partenaires du projet.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<p>Le chargé de mission devra avoir une très bonne connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des problématiques liées à la pédagogie et plus particulièrement à l'usage du numérique ; une expertise pédagogique est indispensable ;</li> <li>- de la politique nationale et académique en matière de développement des usages du numérique dans l'éducation ;</li> <li>- des sites institutionnels et des ressources pédagogiques numériques ;</li> <li>- du traitement et mise en forme des données statistiques récoltées (indicateurs de terrain).</li> </ul> <p>La grande diversité des personnes avec lesquelles il est amené à travailler (collectivités, services académiques, services de l'état) nécessite des qualités relationnelles et organisationnelles. Il devra également posséder les qualités humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- capacités d'écoute et d'analyse ;</li> <li>- capacités à travailler à l'intérieur d'une équipe ou d'un réseau ;</li> <li>- capacités à accompagner le changement et à s'adapter ;</li> <li>- capacité à prendre des initiatives ;</li> <li>- capacité à être autonome dans son travail tout en respectant le cadre.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS</b>	Etre enseignant du 1 <sup>er</sup> degré titulaire du CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	Le poste à profil ne sera attribué qu'à titre provisoire pour une année reconductible 1 fois avec conservation du poste de titulaire.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	Les candidatures constituées d'une CV et d'un lettre de motivation sont à envoyer à Isabelle ROOS, directrice adjointe de la DRANE : <a href="mailto:isabelle.roos@region-academique-paca.fr">isabelle.roos@region-academique-paca.fr</a> et Tristan Loubières directeur académique adjoint: <a href="mailto:tristan.loubieres@ac-aix-marseille.fr">tristan.loubieres@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP2024-043-COORDO REP ARLES ST REMY</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>COORDONNATEUR REP (poste à 2x50%)</b> - Réseau du collège REP Van Gogh (IEN Arles) 50% - Réseau du collège REP René Cassin (IEN Saint Rémy) 50%
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire (inspecteurs du premier degré et chefs d'établissement).
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	MISSIONS	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés).</li> <li>- Accompagner les équipes d'école et de collège.</li> <li>- Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau.</li> <li>- Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles.</li> <li>- Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville.</li> <li>- Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.</li> </ul>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er degré comme 2nd degré.</li> <li>- Capacité à travailler en équipe.</li> <li>- Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés.</li> <li>- Savoir adopter le bon positionnement.</li> <li>- Avoir une très bonne maîtrise des outils numériques.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	IEN Arles : <a href="mailto:ce.0131313g@ac-aix-marseille.fr">ce.0131313g@ac-aix-marseille.fr</a> IEN Saint Rémy : <a href="mailto:ce.0133001s@ac-aix-marseille.fr">ce.0133001s@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP2024-044-CPD DSDEN</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale</b> <b>Référent politique de la ville</b> <b>Direction départementale des Bouches du Rhône</b>
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN Il nécessite des déplacements dans tout le département mais particulièrement dans la commune de Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	MISSIONS	Le conseiller pédagogique départemental aura pour missions de participer à l'organisation, à la mise en oeuvre et au suivi des dossiers suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>« Marseille en grand » dans son volet premier degré (réseau des écoles innovantes)</li> <li>« Innovation dans la forme scolaire », dossier est déposé dans le cadre du PIA4</li> <li>« CNR-NEFE » concernant les écoles de la ville de Marseille</li> </ul> Il sera également susceptible d'être mobilisé sur toute action en lien avec la politique de la ville dont les Cités éducatives.
	FONCTIONS	En lien avec les services, de procéder au suivi des différentes enquêtes liées aux projets ci-dessus, <ul style="list-style-type: none"> <li>de concevoir, d'organiser et de mettre en œuvre la formation des personnels concernés</li> <li>d'accompagner les écoles qui lui seront attribuées en suivi individualisé.</li> <li>de collaborer, le cas échéant, avec les différents acteurs du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse, de l'engagement et des sports, de l'académie mais aussi avec l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités territoriales partenaires notamment la ville de Marseille.</li> </ul>
	COMPETENCES	Dans le cadre de cette mission, le conseiller pédagogique départemental « Marseille en grand » devra : <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire preuve de disponibilité et d'écoute auprès des différents acteurs des projets suivis ;</li> <li>- faire preuve de discrétion professionnelle et savoir respecter la confidentialité ;</li> <li>- être en mesure de travailler avec différents services du ministère, du rectorat, de la DSDEN et des acteurs relevant de différents services interministériels ainsi que des collectivités territoriales ;</li> <li>- rendre compte, en qualité de conseiller technique du DASEN ;</li> <li>- communiquer avec aisance (oralement et à l'écrit) avec une pluralité d'interlocuteurs ;</li> <li>- contribuer à produire et diffuser des outils et ressources à l'attention des équipes ;</li> <li>- être rigoureux et réactif dans la production des remontées d'informations au niveau départemental, académique et national ;</li> <li>- être en mesure d'organiser l'information et la formation des personnels en matière de pédagogie de projets ;</li> <li>- évaluer une procédure, une activité, une action, un résultat ;</li> <li>- expertiser un contexte, une situation, un projet.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être titulaire d'un CAFIPEMF</li> <li>Une bonne connaissance de l'éducation prioritaire serait appréciée</li> </ul>
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	DSDEN : <a href="mailto:ce.iena13@ac-aix-marseille.fr">ce.iena13@ac-aix-marseille.fr</a> ; 04 91 99 66 28